

Appel à initiatives Démocratie en santé 2025 • Hauts-de-France



ARS, CRSA & CTS Hauts-de-France

...

APPEL A INITIATIVES DÉMOCRATIE EN SANTÉ Édition 2025

Dépôt des candidatures : **du vendredi 14 mars 2025 au dimanche 27 avril 2025 23h59**

Sélectionnez le Territoire de démocratie de santé concerné par le projet *

- Aisne
- Hainaut
- Métropole-Flandres
- Oise
- Pas-de-Calais
- Somme

Ne communiquez aucun mot de passe via Framafoms.

Appel à initiatives Démocratie en santé 2025 • Hauts-de-France



ÉTAPE 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet *

Type de porteur *

- Association d'usagers du système de santé agréée
- Association de patients pouvant prétendre à l'agrément régional et s'engageant dans une telle démarche
- Commune ou intercommunalité
- Hôpitaux de proximité
- Établissement ou service médico-social
- Structures d'exercice coordonné
- Association de prévention
- Association de proximité
- Etablissement scolaire ou organisme de formation
- Autre

Votre structure a-t-elle déjà déposé un projet pour à cet appel à initiatives par le passé ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Porteur du projet

MENU

Dénomination *

Adresse *

Ville *

Code postal *

Représentant légal de l'organisme porteur habilité à signer une convention

Nom *

Prénom *

Fonction *

Référent du projet

Nom *

Prénom *

Fonction *

Adresse électronique *

MENU

Téléphone *

Format : 00.00.00.00.00

Ne communiquez aucun mot de passe via Framiforms.

Appel à initiatives Démocratie en santé 2025 • Hauts-de-France



ÉTAPE 03 : PRÉSENTATION DU PROJET

N'hésitez pas à donner des informations détaillées dans chaque description afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

Veillez sélectionner l'axe ou les axes prioritaires du Projet Régional de Santé (PRS) auxquels votre projet correspond *

- Développement du pouvoir d'agir en santé des publics prioritaires : jeunes, des personnes les plus démunies, personnes concernées par les troubles psychiques, des populations les plus éloignées des soins
- Promotion et recours complémentaire aux différentes formes de participation et d'engagement des usagers de la santé (représentants des usagers, patients-experts, patients-partenaires, intervenants-pairs, aidants, ...)
- Participation directe et toute action réussissant à aller vers et faire exprimer les citoyens encore non accompagnés par des établissements ou services
- Prise en compte et valorisation de l'expérience patient dans les parcours, les accompagnements, les formations, les dispositifs et politiques locales
- Autre

Contexte du projet *

Quels sont les éléments qui ont fait émerger l'idée de ce projet ? Quels sont les besoins identifiés ?

Finalité *

Objectif(s) *

Les actions mises en œuvre pour réaliser l'objectif général (la finalité).

Public(s) ciblés et/ou impliqué(s) dans votre projet *

- Patients, résidents, usagers de votre structure
- Patients-experts et/ou Patients-partenaires et/ou Intervenants-pairs
- Représentants des usagers du système de santé d'associations agréées
- Aidants
- Habitants / grand public
- Autres

Outil(s) de participation du(des) public(s) cible(s) utilisé(s) *

- Réunion publique
- Enquête
- Débat
- Atelier citoyen
- Vote
- Plateforme collaborative
- Autre(s)

Outil(s) ayant permis l'expression des attentes et besoins en santé par le(les) public(s) cible(s) utilisé(s) dans le cadre du projet.

Veillez décrire la méthode de mise en œuvre que vous envisagez pour votre projet ***Détails sur le(les) mécanisme(s) de participation du(des) public(s) cible(s)/malades utilisé(s) *****Quel niveau de participation du(des) public(s) cible(s) visez-vous ? ***

- Information
- Consultation
- Concertation

- **Information** : les usagers reçoivent une vraie information sur le projet, mais ne peuvent pas donner leur avis.
- **Consultation** : des enquêtes, des réunions publiques, etc. permettent aux usagers d'exprimer leur opinion sur le projet (ou son objet). Leur avis ne lie pas les décideurs.
- **Concertation** : les usagers ont la possibilité de donner leur avis et ils sont invités à proposer de nouvelles idées. Le choix final revient tout de même aux décideurs, gardant toujours le dernier mot.
- **Codécision** : elle consiste en une participation directe à l'élaboration de la décision ou une gestion déléguée. Par exemple, l'adoption du projet est soumise à un vote auquel participent les usagers.

Partenaire(s) interne(s) et/ou externe(s) du projet

Merci de renseigner le nom du ou des partenaires impliqués dans votre projet, le cas échéant. //

Prévoyez-vous de faire appel à un prestataire externe pour la réalisation de ce projet ? *

- Oui
 Non

Caractère innovant (à renseigner si applicable)

Accessibilité (à renseigner si applicable) //

Calendrier et plan d'actions * //

Autres informations jugées pertinentes (optionnel) //

Si nécessaire, fournissez des informations supplémentaires qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension du projet ou à son évaluation. //

Appel à initiatives Démocratie en santé 2025 • Hauts-de-France



ÉTAPE 4 : BUDGET

Financement

Montant total estimé du projet (€) *

Montant sollicité au titre de cet appel à initiatives (€) *

Type de dépenses que cette subvention couvrirait *

Quelle est la part d'auto-financement prévue dans votre projet ? (€) *

Avez-vous sollicité une autre subvention pour ce projet auprès d'organismes ou institutions ? *

MENU

- Oui
- Non

Critères de suivi et d'évaluation du projet *

Téléversement de pièces supplémentaires (optionnel)

Si vous souhaitez accompagner votre dossier de candidature de documents supplémentaires, veuillez utiliser la fonction de téléversement ci-dessous.

Traitement de vos données

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Les informations recueillies sont prises en charge par le service Démocratie en santé et gouvernance de l'ARS Hauts-de-France. Elles seront exclusivement utilisées pour l'instruction et l'évaluation des projets et à des fins statistiques. Aussi, lors de l'audition des projets recevables, les membres des jurys, qui sont également des membres des instances consultatives de l'ARS (CRSA et CTS), pourront accéder aux données collectées.

Pour les projets retenus, les données seront conservées pendant toute la durée de la mise en œuvre de cet appel à initiatives, soit deux ans. Par la suite, conformément à la réglementation en vigueur, elles seront définitivement détruites.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande au délégué à la protection des données (DPD) de l'ARS Hauts-de-France par courriel : ars-hdf-dpd@ars.sante.fr ou par courrier : ARS Hauts-de-France, 556 Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille.

Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la réglementation.

J'autorise l'ARS à exploiter les données fournies *

- En cochant cette case, vous acceptez que ces données soient traitées par le service Démocratie en santé et gouvernance de l'ARS Hauts-de-France

Engagement à être disponible en présentiel à la date du jury pour l'audition *

- En soumettant ce projet, et s'il est présélectionné/recevable, j'engage ma structure à être disponible en présentiel à la date du jury correspondant à mon projet (cf. note de cadrage)

Ne communiquez aucun mot de passe via Framiforms.